

Procès-verbal

de la 16^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 29 avril 2017, au Palazzo dei Congressi, Piazza Indipendenza 4, à 6900 Lugano, de 09h30 à 13h25.

Liste de présence :

Ayants droit au vote :	266 délégués ayant le droit de vote, dont 238 représentants des Fédérations membres (anciennement les SCT/SF/AM), 22 Membre d'honneur, une Société suisse de tir à l'étranger et 5 Membres du Comité.
Invités :	26 personnes invitées.
Fonctionnaires/collaborateurs :	28 participants de la FST.
Participants au total :	320 participants.
Bureau de vote :	Paul Röthlisberger (Comité) et Ruedi Meier (Comité) ainsi que Beat Hunziker (Directeur).
Scrutateurs :	10 scrutateurs (appartenance et secteur compétent selon le plan de placement (entre parenthèses) : Andreas von Känel (Membre d'honneur ; 1), Roger Gremlich (TKSV ; 2), Markus Schnidrig (BSSV ; 3), Gabriel Cuennet (FKSV ; 4), Christa Schweizer (KSGBL ; 5), Sandra Boller (AGSV ; 6), Martin Hug (VSSV ; 7), Marcel Schilliger (OSPSV ; 8), Anton Cotting (FSSV ; 9), Walter Brändli (ZHSV ; 10).
Conférenciers :	Norman Gobbi, Conseiller d'Etat du canton du Tessin. Michele Bertini, remplaçant du président de la Ville de Lugano. Oviedo Marzorini, président d'honneur de la Société cantonale de tir du Tessin (FTST). Lucas Caduff, Divisionnaire, Commandant Région territoriale 3. Walter Dietrich, vice-président du CO de la Fête d'Unspunnen.
Présidence :	Dora Andres (Présidente de la FST).
Procès-verbal :	Beat Hunziker (Directeur de la FST).
Traductrices :	Nina von Heydebrand et Catherine Chabasse (Service de traduction simultanée Furet AG, Berne).

Table des matières :

1. Salutations.....	2
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30.04.2016, à Viège.....	3
3. Rapports annuels 2016.....	3
4. Comptes annuels 2016.....	5
5. Finances.....	5
6. Modification des Statuts.....	6
7. Cotisations, taxes et redevances 2018.....	6
8. Règlement disciplinaire.....	6
9. Elections.....	7
10. Fête fédérale de tir des Jeunes 2019.....	9
11. Hommages aux membres méritants.....	9
12. Informations de la part de la FST.....	10
13. La parole est donnée aux participants.....	10
14. Prochaine Assemblée des délégués 2018.....	10

Ordre du jour

1. Salutations

1.1 Salutations de la Présidente

La 16^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) commence par l'entrée dans le Palais de la bannière de la Fédération sous l'accompagnement musical de l'orchestre « *Collina d'Oro Musica* », dirigé par Alberto Camerone. L'auditoire se lève et l'orchestre entonne l'hymne national. Par la suite, la Présidente Dora Andres, présidant sa huitième et dernière Assemblée, salue le Conseiller d'Etat Norman Gobbi, l'adjoint du Maire de la Ville de Lugano Michele Bertini, le Commandant de corps et ancien Chef de l'armée André Blattmann, le Divisionnaire Lucas Caduff et divers autres représentants d'institutions politiques, de l'armée et du sport ainsi que les représentants des partenaires et équipementiers de la FST. Elle souhaite la bienvenue également aux personnalités invitées comme Ulrich Fässler, président du Conseil de fondation de la Fondation « Foyer des tireurs », Andreas von Känel, président du Conseil de fondation du Musée suisse de tir à Berne, Ruedi Vonlanthen, président de l'USS et Doriano Junghi, président de la Fédération tessinoise sportive de tir (FTST), qui a organisé la présente Assemblée des délégués. Elle salue ensuite les Membres d'honneur, les délégués et les personnes invités, tout en s'adressant dans les quatre langues nationales aux participants qui ont bien voulu se déplacer à Lugano.

Pour terminer, la Présidente salue la toute première représentation d'une Société suisse de tir à l'étranger prenant part à une Assemblée des délégués de la FST durant sa présidence. Madame Manuela Palmieri, présidente de la Sezione tiratori della Svizzera di Milano, est accueillie et saluée sous les applaudissements de l'auditoire.

1.2 Messages de salutation et de bienvenue des personnes invitées

Lors de son message, le Conseiller d'Etat Norman Gobbi salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue au Tessin en s'exprimant en italien, en français et en allemand. Il s'exprime en outre sur la première Fête cantonale de tir du canton de Tessin qui s'est déroulée il y a 180 ans, la pression générée sur les infrastructures du domaine du tir par la croissance de la population et l'extension urbaine, tout en annonçant le renouvellement de certaines installations de tir. Il se réjouit de voir augmenter le nombre de jeunes tireurs, ce qu'il attribue essentiellement à l'engagement fourni par les sociétés de tir. En reprenant la parole, la Présidente se dit heureuse de savoir M. Gobbi actif en tant que représentant du gouvernement tessinois à la fois membre et président de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers CG MPS. Pour le remercier au nom de l'AD, elle a le plaisir de lui remettre 3 bouteilles de vin lucernois.

Le vice-président de la Ville de Lugano, Michele Bertini, transmet les salutations des autorités de la ville et relève l'importance du tir sportif pour la Suisse. Il présente ensuite aux participants à l'AD la Ville de Lugano et ses nombreuses facettes. La Présidente le remercie en lui remettant également 3 bouteilles de vin lucernois.

Lors de son discours, l'hôte Oviedo Marzorini, ancien président de la Société cantonale tessinoise de tir, saisit l'occasion de remercier la Présidente pour l'important travail qu'elle a fourni de manière compétente en faveur du domaine du tir sportif en Suisse. Il s'exprime également au sujet de problèmes d'infrastructures au niveau du canton du Tessin, notamment aussi les difficultés de trouver des collaborateurs et des fonctionnaires. Au terme de son message de salutation, la Présidente le remercie en lui remettant un modeste cadeau.

Le directeur Beat Hunziker est ensuite chargé de constituer l'AD. Il communique que 266 délégués ayant le droit de vote sont présents et qu'au total 320 personnes invitées conformément aux Statuts participent à la présente AD (personnes invitées, fonctionnaires et collaborateurs inclus). La majorité absolue est de 134 voix. Selon la disposition des places dans la salle, il convient de nommer dix scrutateurs (cf. Liste de présence). Cette année, la carte de vote est de couleur orange.

La Présidente procède à l'élection des dix scrutateurs proposés.

Décision No 2017-01

Les scrutateurs proposés sont élus à l'unanimité.

La Présidente passe à l'élection du Bureau de vote (surveillance des votes et des élections).

Décision No 2017-02

L'Assemblée des délégués élit Paul Röthlisberger (Comité), Ruedi Meier (Comité) et Beat Hunziker (Directeur) au Bureau de vote de la présente AD.

La Présidente désigne le directeur en tant que rédacteur du procès-verbal. Elle procède à l'ouverture de la 16^e Assemblée des délégués en constatant que l'Assemblée a été convoquée de manière légale et conforme aux Statuts.

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour et retire le Point 6 à la suite de la décision prise hier par la Conférence des présidents (CP) de retirer cet objet. Ainsi, la cotisation des tireurs ne sera pas introduite et, sous le Point 7, l'on propose de maintenir la contribution de communication. A sujet de l'ordre du jour, la parole n'est pas demandée.

Décision No 2017-03

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

La Présidente rend ensuite hommage aux disparus en nommant les camarades de tir décédés depuis la dernière AD, notamment le président d'honneur David Glatz (Iseltwald), Erwin Habrik (Kreuzlingen) et Peter Josef Meier (Biberstein). L'Assemblée se lève pour respecter une minute de silence en honneur et en souvenir des camarades défunts, tandis que l'orchestre « Collina d'Oro Musica » interprète un choral.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 30.04.2016, à Viège.

2.1 Approbation (expédition le 28 juin 2016 / publié sur le site Internet)

La Présidente met en discussion le procès-verbal de l'AD du 29 avril 2016 à Viège, lequel a été publié sur le site Internet de la Fédération le 28 juin 2016. La parole n'est pas demandée. La Présidente remercie le rédacteur du procès-verbal Marcel Benz, présent à l'AD de ce jour.

Décision No 2017-04

Sans modification, l'AD approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AD du 30.04.2016 à Viège.

3. Rapports annuels 2016

La Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour et procède à un tour d'horizon.

Après avoir entièrement repensé le Magazine de la FST l'année dernière, le rapport annuel a également reçu une nouvelle apparence cette année. Ce dernier doit être la carte de visite de la Fédération et sera également publié sous cette formule de présentation au cours des prochaines années. 2016 était une année très réussie pour notre sport. Après une attente de 16 ans, les tireurs ont à nouveau eu le loisir de fêter une médaille olympique. Au nom de tous, la Présidente félicite Heidi Diethelm Gerber et relève l'importance de cette publicité positive pour le sport de tir. Elle reconnaît aussi l'excellence des prestations des autres athlètes lors des derniers Jeux olympiques, notamment en relevant le diplôme obtenu par Nina Christen.

Les sociétés de tir doivent en tirer profit des retransmissions en direct de la participation des athlètes suisses et de la publicité positive ainsi générée. Elles doivent se faire entendre, offrir des cours pour les adultes, former des entraîneurs et se rendre visibles, par exemple par un lien vers la page d'accueil correspondante de la commune. Les associations et les sociétés cantonales de tir doivent s'activer et aussi s'adresser aux armuriers afin que ces derniers distribuent une feuille d'information sur les sociétés de tir établies dans la région. Toute la publicité ne sert à rien si la base des sociétés reste inerte. C'est à cet endroit qu'il convient de créer et de vivre une véritable culture d'accueil.

Les succès internationaux se poursuivront. Les conditions pour y arriver ont été créées par l'ouverture du Centre national de sport d'élite à Macolin et le pas vers le statut de tireur professionnel a été franchi. L'armée également a créé de bonnes conditions pour le sport d'élite, nous la remercions une fois encore.

Afin d'expliquer le sport de tir le plus simplement possible, la FST a produit une vidéo intitulée « Qu'est-ce qu'est le sport de tir ? ». Dès lundi, la vidéo sera disponible en trois langues sur le site

Internet de la FST. Elle pourra être téléchargée par les membres de la Fédération et les sociétés et être publiée sur leur propre site Web. Ce film est un projet du concept Zwinky. Nous remercions de leur engagement les deux chefs de projet Paul Salathe et Steven Bleuler ayant produit ce film, sous la direction de Ruth Siegenthaler.

Les ministres de l'UE ont décidé de renforcer les Directives légales sur les armes. La FST, l'CIT, pro Tell et l'Association pour une Suisse sûre ont déjà annoncé qu'aucun renforcement du droit sur les armes ne sera accepté en Suisse. Le renforcement du droit européen sur les armes est une réaction aux attentats terroristes commis à Paris. Lors de ces événements, le droit européen existant sur les armes a été violé. Il n'y a pas de lacune dans notre législation, raison pour laquelle aucune adaptation n'est nécessaire. Par contre, il faut suffisamment de moyens pour appliquer la législation existante. Avec un renforcement, l'on ne punit que ceux qui respectent la législation. Si le Conseil fédéral devait décider une adaptation de la loi, la FST prendra position lors de la consultation. Si un renforcement est décidé par le Parlement, un référendum sera lancé.

Pour terminer, la Présidente remercie tous les fonctionnaires, collaborateurs et partenaires de leur engagement, sur lequel la FST doit pouvoir compter aussi à l'avenir. En nommant les entreprises, elle remercie Calanda, Helsana, SUIS, Polytronic, Eley et Ruag très chaleureusement. Elle dit sa gratitude également à l'armée suisse, au sport de l'armée, au SAT, aux Commandants des Régions territoriales, à l'OFSP, à l'Aide sportive suisse et bien sûr aussi à Swiss Olympic. Elle remercie ensuite le Comité pour l'excellente collaboration et aux délégués présents pour la confiance témoignée.

L'orchestre « Collina d'Oro Musica », sous la direction de Alberto Camerone, interprète un dernier morceau. En guise de remerciement, la Présidente remet ensuite un modeste cadeau au directeur.

3.1 Approbation

La Présidente met en discussion le Rapport annuel 2016, sans les comptes (Point 4). La parole n'est pas demandée. Elle procède au vote.

Décision No 2017-05

L'AD approuve le Rapport annuel de l'exercice 2016 de la FST avec une abstention.

Elle passe ensuite au premier bloc des hommages rendus aux personnes méritantes. Willy Pfund et Werner Ritler sont priés de se présenter sur le podium. Absent, Pius Segmüller est excusé.

Renato Steffen rend hommage à Willy Pfund pour son engagement durant de nombreuses années en faveur du domaine du sport de tir. Il a commencé sa carrière il y a 40 ans en assumant diverses fonctions dans le canton de Soleure, l'a poursuivie durant deux décennies au niveau national en tant que Conseiller national, président de la Commission extraparlamentaire pour le tir hors du service, puis en tant que membre de la Commission de tir, en tant qu'Officier fédéral de tir de l'arrondissement 11 et finalement en tant que président de Pro Tell. Pour le remercier de son activité, la Présidente l'honore en lui remettant, sous les applaudissements de l'AD, le vitrail du tir à genou de la FST.

Ruedi Meier rend hommage à Werner Ritler pour son engagement comme promoteur actif en vue de préserver à la fois le tir valaisan et le tir suisse. De ses 50 ans de loyaux services en faveur du Sport de tir, Ruedi Meier relève particulièrement les douze années que Werner Ritler a passées à la présidence de la Fédération sportive valaisanne de tir, son travail au sein du Conseil suisse de tir et de la Conférence des présidents (CP), son engagement lors de la « Cantonale » en 1991 en tant que président du CO et en 2006 en tant que président d'honneur ainsi que son activité lors de la Fête fédérale de tir (FFT) 2015 à Rarogne. En guise de remerciements pour ses impressionnants états de service, la Présidente lui remet le vitrail du tir à genou de la FST.

4. Comptes annuels 2016

4.1 Fédération sportive suisse de tir – Approbation (Annexe 1)

Le vice-président informe sur les comptes annuels 2016 reproduits sur les pages 34 et 35 du Rapport annuel. Le plus grand écart entre 2015 et 2016 est généré par la Fête fédérale de tir 2015 en Valais.

Une autre position importante de l'année 2016 est l'amortissement complet des projets Rio et Science du sport, ce qui déchargera les futurs comptes annuels. Au terme des explications données, l'auditoire est prié de poser les questions. La parole n'est pas demandée,

Le réviseur en chef Clemens Poltera n'a pas d'informations complémentaires à donner et aucune question ne lui est posée.

Décision No 2017-06

L'AD approuve les comptes annuels de la FST pour l'exercice 2016 présentant un déficit de 842'049.- CHF par une large majorité, 6 rejets et 6 abstentions.

Décision No 2017-07

Par une large majorité, 10 rejets et 3 abstentions, l'AD donne décharge au Comité.

4.2 Fondations „Foyer des tireurs“/„Musée Suisse de Tir“ - pour prendre connaissance (Annexe 1)

Au sujet des comptes annuels des deux Fondations, la parole n'est pas demandée et les comptes sont tacitement approuvés. La Présidente remercie les présidents des deux Conseils de fondation Ulrich Fässler et Andreas von Känel ainsi qu'aux autres membres des Conseils de fondation de leur travail, tout en remerciant également la nouvelle directrice du Musée suisse de tir, Madame Regula Berger, qui est entrée en fonction le 1er février.

C'est au tour du Divisionnaire Lucas Caduff, commandant de la Région territoriale 3, de transmettre les salutations de l'armée en quatre langues. Il transmet les vœux les meilleurs du Chef de l'armée et de l'Etat-major de conduite tout entier. L'armée respecte et admire les prestations, le travail ainsi que la présence solidaire des tireurs et de la FST. Les représentants de l'armée sont contents de pouvoir rendre quelque chose aux tireurs à travers la réalisation de Macolin et se réjouissent de l'excellente collaboration avec le domaine du Sport d'élite. Il relève notamment la remise des armes aux soldats constituant une preuve de confiance accordée à ces derniers. Il va de soi que le maniement responsable de l'arme est également un thème central. De ce fait, l'on exige des soldats qu'ils sachent manipuler leur arme et qu'ils s'entraînent une fois par année en dehors du service militaire. Cela est ainsi et doit aussi rester ainsi à l'avenir. Il remercie les tireurs de maintenir cette tradition conjointement avec l'armée et pour l'usage responsable des armes. Le sport de tir contribue à renforcer la crédibilité de notre pays et de notre armée de milice. La Présidente remercie le Divisionnaire Lucas Caduff et lui remet 3 bouteilles de vin lucernois.

5. Finances

5.1 Crédit-cadre Sport d'élite – Approbation (Annexe 2)

Le vice-président informe sur le crédit-cadre du Sport d'élite. Le Comité propose à l'AD de la FST de garantir au domaine du Sport d'élite pour la période olympique 2017-2020 un crédit-cadre de 8.8 millions de francs dont 4 millions à charge de la FST. Les coûts de la FST sont inférieurs à ceux de la période précédente (2013-2016). Malgré cette diminution, le domaine du Sport d'élite dispose de moyens supérieurs.

Décision No 2017-08

A l'unanimité, l'AD approuve le crédit-cadre de l'ordre de 4 millions de francs à charge de la FST pour la période olympique 2017-2020.

5.2 Budget 2017 – pour prendre connaissance (Annexe 1)

Le vice-président informe sur l'approbation du budget 2017 lors de la CP du 16 décembre 2016.

5.3 Planification financière 2018-2020 – pour prendre connaissance

Le vice-président informe sur le plan financier 2018-2020 et sur ses adaptations annuelles. Il énumère les points clés des années à venir.

6. Modification des Statuts

Le point 6 de l'ordre du jour a été biffé.

7. Cotisations, taxes et redevances 2018

7.1 Cotisations, taxes et redevances pour l'année 2018 – Approbation (Annexe 2)

Paul Röthlisberger, membre du Comité, explique le retrait du point 6 de l'ordre du jour, ce qui entraîne le maintien du statu quo concernant le modèle de cotisation. La cotisation des tireurs ne sera donc pas prélevée et la contribution de communication est maintenue. Il présente la proposition du Comité au sujet des cotisations, des taxes et des redevances demandant ce qui suit :

- de maintenir et d'approuver la cotisation unique des sociétés de manière inchangée à CHF 200.- pour l'année 2018.
- d'augmenter et d'approuver la contribution de communication à CHF 43.-. Ce relèvement est nécessaire afin de maintenir le montant actuel des recettes. Trois contributions de CHF 43.- par société plus une contribution de CHF 43.- par tranche de cinq licences seront prélevés.
- de maintenir et d'approuver la cotisation de participation (licence) pour l'année 2018 à CHF 18.- pour l'Elite, respectivement à CHF 12.- pour la catégorie U21.
- d'approuver les taxes et les redevances pour l'année 2018 fixées par les Règles du tir sportif (RTSp) et selon la présente proposition. Contrairement à la proposition initiale à l'article 8 alinéa 1 du Règlement sur les taxes et redevances de la FST, la taxe pour les Fêtes de tir 10/50m ne sera pas fixée à CHF 2.-. Cette phrase a été biffée.
- d'approuver pour l'année 2018 le prélèvement d'une taxe de CHF 500.- pour l'admission de nouveaux membres à la FST.

Au sujet des diverses cotisations, taxes et redevances, la parole n'est pas demandée. Les points 7.1 d)-h) de l'annexe 2 feront l'objet d'un vote d'ensemble après avoir pris connaissance des explications concernant les adaptations.

Décision No 2017-09

Avec 2 voix contre et 2 abstentions, l'AD approuve les cotisations, les taxes et les redevances proposées pour l'année 2018, conformément à la proposition présentée.

8. Règlement disciplinaire

8.1 Approbation (Annexe 3)

La Présidente rend attentif au fait que le Règlement disciplinaire édicté en 2002 et soumis à une révision totale en 2013 a été adapté afin de le rendre compatible à l'évolution du droit. Avec la révision des Statuts du 30 avril 2016, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016, une nouvelle révision de ce Règlement était nécessaire pour l'adapter aux Statuts. Elle énumère ensuite les principales modifications :

- la délimitation toujours délicate entre les tireurs soumis et les tireurs non soumis au Règlement a été davantage précisée.
- les délits pénaux de la corruption active et passive ainsi que la tentative y ont été intégrés à l'article 17, alinéa 1, lettre o).
- la composition et l'organisation des Commissions ont été adaptées (articles 8 et 9).
- en raison du principe d'indépendance des deux Chambres des organes juridictionnels, les fonctions ont été séparées de manière plus stricte.

- la terminologie a été adaptée à celle des Statuts et des RTSp ainsi qu'à celle de la jurisprudence en vigueur.

Le président de Chambre disciplinaire, Markus Rickli, répond volontiers aux questions. Mais, au sujet du Règlement disciplinaire, la parole n'est pas demandée. La Présidente passe au vote.

Décision No 2017-10

A l'unanimité, l'AD approuve le Règlement disciplinaire révisé.

La Présidente passe à la deuxième partie des hommages. C'est au tour des présidents sortants des SCT d'être individuellement honorés et remerciés de leurs engagements.

Oviedo Marzorini (FTST) a assumé durant 25 ans la présidence de la Société cantonale de tir du Tessin. Sous sa présidence, trois Fêtes cantonales de tir ont eu lieu, tout comme la fusion entre l'ancienne FTST avec la Federtiro Sportiva Ticinese.

Hubert Müller (TKSV) a été élu en 2005 à la présidence de la Société cantonale thurgovienne de tir. Durant sa présidence, il a eu la tâche importante d'accompagner la Fête fédérale de tir 2005 à Frauenfeld. De plus, il s'est engagé deux fois pour les Fêtes cantonales de tir en 2008 et en 2013.

Beat Hüppi (SVBB) est entré en 1987 au Comité de la Fédération sportive des tireurs des deux Bâle. Depuis 2005, Beat Hüppi était président du SVBB et a représenté cette Sous-Fédération au sein de la CP.

En 2008, Ruedi Vonlanthen (FKSV/SCTF) a été élu président de la Société cantonale de tir de Fribourg. De 1985 à 2003, il a par ailleurs assumé la présidence du CO du Tir fédéral en campagne du district de la Singine, fonction qu'il occupe encore de nos jours.

Stephan Neiger (KSGOW) a occupé entre 2001 et 2010 les fonctions de maître de tir et de vice-président du KSG Obwalden. En 2010, à Engelberg, il a finalement été élu président de cette SCT.

Après la création du Bündler Schiesssportverband en 2005, Walter Burkhardt (BSV) a occupé la fonction de vice-président jusqu'en 2014 avant de reprendre les rênes du BSV en tant que président ad intérim. Durant son mandat de vice-président, il a également collaboré à deux Fêtes cantonales de tir en 2007 et en 2012.

Au terme des éloges, la Présidente félicite les présidents méritants et leur remet la médaille d'honneur de la FST. Après la photo de groupe, les membres honorés quittent la scène sous les applaudissements des participants.

9. Elections

9.1 Procédure d'élection (Annexe 2)

La Présidente informe sur la procédure d'élection. Il s'agit d'élire un président, un membre au Comité et de deux membres aux organes juridictionnels. Elle procède d'abord à l'élection du nouveau président. Avant de passer à l'élection, la Présidente brosse une brève rétrospective de son propre mandat à la présidence qui a duré huit ans. Elle remercie tous les personnes qui ont collaboré avec elle et qui vont continuer à promouvoir le Sport de tir.

9.2 Election du président

Pour l'élection à la présidence, deux candidatures ont valablement été déposées. Selon l'article 28 du Règlement d'organisation, d'autres candidatures peuvent être admises au cours de l'Assemblée des délégués. Du fait qu'aucun autre candidat n'est annoncé.

La Présidente explique la procédure d'élection. Les élections se déroulent selon l'article 33 des Statuts. Les candidats sont présentés à l'Assemblée par les présidents de leur Société cantonale de tir. Pour ce faire, chacun dispose d'un temps de parole de 3 minutes. Selon l'article 30, alinéa 2 du Règlement d'organisation, le candidat le plus âgé est présenté en premier. Ensuite, les délégués pourront poser des questions aux candidats. Par la suite, les candidats quittent la salle de réunion est la discussion est ouverte. Lorsque cette dernière est close, la procédure d'élection sera engagée.

La procédure n'est pas mise en cause par l'Assemblée. Les candidats sont présentés. Aucune question n'est adressée aux candidats lesquels quittent ensuite la salle en compagnie de Carole Troger. La parole au sujet de la discussion n'est pas demandée. La Présidente passe donc à l'élection.

Le Comité propose une élection ouverte selon l'article 33, alinéa 1 des Statuts. La Présidente demande, s'il y a une proposition pour une élection à bulletin secret. Hans Ulrich Wildeisen dépose une proposition en ce sens.

Décision No 2017-11

Par une large majorité, la proposition demandant une élection à bulletin secret est rejetée, l'on procède donc à une élection ouverte.

Les scrutateurs sont appelés à consigner sur le formulaire ad hoc les voix obtenues et les abstentions pour les deux candidats, avant de remettre le formulaire au Bureau de vote. La Présidente passe ensuite à la proclamation des résultats.

Décision No 2017-12

Par 217 voix pour une majorité absolue de 123 voix, l'Assemblée des délégués élit Luca Filippini en tant que nouveau Président de la FST. Le candidat Beat Arnold récolte 25 voix. Deux délégués se sont abstenus.

La Présidente demande aux candidats de retourner dans la salle et félicite le nouveau président sous les applaudissements de l'Assemblée. Elle lui donne ensuite la parole.

Le nouveau président s'adresse à l'Assemblée en parlant des chantiers en cours, la volonté de parvenir à une consolidation et remercie pour la confiance qui lui est accordée en déclarant accepter son élection.

9.3 Election d'un membre du Comité

Pour le siège vacant au sein du Comité de la Région Nord-ouest de la Suisse, Walter Harisberger, président de la Société cantonale de tir de Bâle-Campagne, a déposé sa candidature. D'autres candidats n'ont pas été présentés.

Beda Grütter présente le candidat Walter Harisberger aux délégués. La parole n'est pas demandée.

Décision No 2017-13

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Walter Harisberger en tant que membre du Comité de la FST.

Sous les applaudissements, la Présidente félicite le nouveau membre du Comité Walter Harisberger. Ce dernier remercie pour la confiance qui lui est accordée et déclare accepter son élection.

9.4 Election des membres des organes juridictionnels

Afin de permettre à la Chambre disciplinaire de siéger, le Comité a nommé Thierry Vauthey en tant que juge ad hoc le 8 septembre 2016. Cette nomination à la fonction de membre de la 1^{re} Instance des organes juridictionnels doit être confirmée par l'Assemblée des délégués.

Décision No 2017-14

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Thierry Vauthey à la fonction de membre de la 1^{re} Instance (Chambre disciplinaire) des organes juridictionnels.

La Présidente félicite Thierry Vauthey pour son élection.

Pour le siège vacant au sein de la 2^e Instance des organes juridictionnels, c'est Catherine Pilet qui a déposé sa candidature.

Décision No 2017-15

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Catherine Pilet à la fonction de membre de la 2^e Instance (Chambre de recours) des organes juridictionnels.

La Présidente félicite Catherine Pilet pour son élection et demande aux deux candidats de se lever.

9.5 Election d'un membre à l'organe de révision

Hélas, aucune candidature n'a été annoncée malgré plusieurs appels pour le siège vacant au sein de l'organe de révision. De ce fait, le Comité est chargé d'examiner conjointement avec l'organe de révision, si une proposition pour une révision externe doit être formulée pour 2018.

10. Fête fédérale de tir des Jeunes 2019

10.1 Informations

Ruedi Meier informe sur le contrat conclu avec la Société des chefs de la Relève de la Suisse orientale, laquelle a été désignée pour organiser la Fête fédérale de tir des Jeunes (FFTJ) 2019. Il confirme d'autres informations concernant les disciplines et les dates de la FFTJ.

11. Hommages aux membres méritants

11.1 Election des membres d'honneur

La Présidente prie Edwin Niederberger de la rejoindre sur la scène.

Paul Röthlisberger procède à l'éloge de son ami et compagnon de longue date Edwin Niederberger qui a démissionné en octobre 2016 de la fonction de membre de la Division Pistolet et chef de Ressort du Championnat suisse de groupe au Pistolet 50m. Il relève particulièrement la fonction d'Edwin Niederberger au sein du Comité central de l'ex-Fédération suisse de tir au revolver et au pistolet (FSTRP) et sa nomination en tant que chef de Ressort du Championnat suisse de groupes Pistolet 10/25/50m lors de la fusion avec la FST en 1995.

Pour ses mérites et ses engagements en faveur de la FST, le Comité souhaite élever Edwin Niederberger à la distinction de membre d'honneur de la FST. Selon l'article 19 des Statuts, les membres d'honneur sont élus par l'Assemblée des délégués. Ainsi, la Présidente passe à l'élection.

Décision No 2017-16

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit Edwin Niederberger en tant que Membre d'honneur de la FST.

La Présidente félicite Edwin Niederberger et lui remet un bouquet de fleurs et un cadeau. Le nouveau membre d'honneur remercie à son tour pour son élection, tout comme pour le travail fourni de manière générale par les fonctionnaires des cantons et des sociétés, du Comité et des camarades de la Division Pistolet.

La Présidente demande au Commandant de Corps et ancien chef de l'armée André Blattmann de la rejoindre sur la scène. Elle relève l'excellente collaboration qu'elle a eue avec lui depuis son élection à la présidence de la FST. Lors de certaines votations populaires, ils ont combattu côte à côte, notamment lors de l'initiative « Pour la protection contre la violation des armes » ou lors de l'initiative lancée par le GSsA. Sous la conduite d'André Blattmann, l'armée a toujours été un partenaire fiable pour les tireurs. A aucun moment, il n'a mis en cause le Tir obligatoire et le traditionnel Tir fédéral en campagne. En tant que fin stratège de l'armée, il a su apprécier l'importance du domaine du Tir hors du service. En plus, grâce à son soutien, l'âge des Jeunes tireurs a pu être abaissé, ce qui a aussi contribué à relever l'importance du Sport de tir au sein de l'armée. La Promotion du Sport d'élite de l'armée suisse est depuis 2016 le nouveau partenaire officiel de la FST.

En raison de son profond engagement en faveur du domaine du tir et des tireurs suisses, le Comité propose à l'Assemblée d'élire André Blattmann à la distinction de Membre d'honneur.

Décision No 2017-17

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués élit André Blattmann en tant que Membre d'honneur de la FST.

Sous les applaudissements, la Présidente félicite le nouveau membre d'honneur et lui remet un bouquet de fleurs et un cadeau.

En remerciant pour l'honneur qui lui est conféré, l'ancien Chef de l'armée André Blattmann se dit très touché par ce geste. S'il est très touché, c'est qu'il a la conviction que l'armée de milice suisse préservera sa pérennité. Mais, au cours des années à venir également, elle doit pouvoir s'appuyer sur la solidarité des tireurs qui a permis d'obtenir de nombreux succès dans le passé. Il remercie les délégués avec la recommandation aux tireurs de porter soin à la prospérité du domaine de tir et de l'armée.

12. Informations de la part de la FST

12.1 Projets en cours

Paul Röttlisberger, membre du Comité, s'exprime au sujet de l'adhésion à l'association d'Unspunnen et de la participation à la fête, tout en donnant un aperçu de cette longue tradition, à laquelle les tireurs participent depuis 1805. Par la suite, c'est au tour de Walter Dietrich d'informer l'Assemblée sur la Fête d'Unspunnen 2017.

Ruedi Meier, membre du Comité, informe sur la nouvelle discipline Target Sprint, combinant la course à pied avec le Sport de tir. Il relève que les premiers Championnats du monde dans la discipline Target Sprint auront lieu les 24 et 25 juin 2017, à Suhl.

13. La parole est donnée aux participants

La parole n'est pas demandée.

14. Prochaine Assemblée des délégués 2018

La Présidente remercie le président du Solothurner Schiesssportverband (SOSV) pour l'organisation de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu le 28 avril 2018, à Zuchwil SO. Cette date n'est pas mise en cause par l'Assemblée.

Décision No 2017-18

La prochaine et 17^e Assemblée des délégués aura lieu le 28 avril 2018, à Zuchwil SO.

La Présidente remercie les responsables du CO tessinois Dorian Junghi et Franco Bianchi ainsi que leur team pour l'organisation de la présente Assemblée des délégués et leur remet en cadeau quelques spécialités lucernoises.

Elle remercie l'ex-vice-président et nouveau président ainsi qu'au Comité pour l'excellente collaboration. Elle remercie également les membres du team de la FST qui ont préparé cette Assemblée de leur soutien. Elle remercie aussi l'orchestre « Collina d'Oro Musica » pour ses prestations musicales, aux traductrices de leur travail, aux Dames d'honneur Perlita Schapfel-Misslin et Marina Serena ainsi qu'aux conférenciers, aux médias présents et naturellement aussi aux délégués. Pour la clôture, elle donne la parole au nouveau président de la FST.

Au nom du Comité, Luca Filippini remercie Dora Andres qui s'est engagée durant les huit dernières années pour le domaine du tir. Il brosse ensuite une brève rétrospective des actions de la présidente sortante, qui a commencé par un tour de Suisse pour rendre visite à toutes les membres de la Fédération. Il relève également son attachement pour la réorganisation du domaine de la formation et de la FST dans son ensemble. Elle n'a pas seulement fait bouger les choses, mais les a aussi réalisées. Durant tout son mandat, elle a toujours su placer le bien-être et les intérêts de la Fédération et des tireurs en tête de ses efforts. La médaille olympique est la preuve que les nouvelles voies qu'elle a choisies étaient les bonnes. Luca Filippini remercie une fois encore Dora Andres pour son immense engagement et propose à l'Assemblée de la nommer à la distinction de Présidente d'honneur de la Fédération.

Décision No 2017-19

Dora Andres est nommée comme Présidente d'honneur de la FST et reçoit de la part des délégués une ovation debout.

Luca Filippini clôt la 16^e Assemblée des délégués à 13h25.

La Présidente :



Dora Andres
Présidente

Le rédacteur du procès-verbal :



Beat Hunziker
Directeur

Va à :

aux Présidents des Membres de la Fédération
aux Membres d'honneur et les Sociétés suisses de tir à l'étranger
au Comité

Pour info à :

au Président de l'organe de révision
au Président des organes juridictionnels
au Président du Conseil de fondation FdT
au Président de la Fondation du Musée suisse de tir à Berne
aux Membres de la direction